



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour d'avril deux mille seize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9327-04-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la manière suivante :

En y retirant les points :

- 7.5 Échelles salariales
- 15.1 VVAP, entente de délégation avec le CLD de La Haute-Gaspésie

En y ajoutant le point :

- 17.1 Compte rendu de la rencontre du comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9328-04-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 a été courriellé à chacun des maires le 8 avril dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9329-04-2016

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016 a été courriellé à chacun des maires le 8 avril dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 14 et 29 mars 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de mars et avril 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, donne son rapport d'activité verbalement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le tableau titré *MRC de La Haute-Gaspésie, surplus par partie (excédent non affecté) au 31 décembre 2014*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9330-04-2016

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 281 857,42 \$

Factures : 123 112,10 \$

TOTAL : 404 969,52 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9331-04-2016

Signataire des chèques du comité social des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit désigner un employé pour signer les chèques du comité social des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité social des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Mme Karine Thériault, aménagiste, à signer les chèques du comité social des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9332-04-2016

Affectation d'un montant au surplus de l'écocentre de Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2014 indique un montant de 23 438 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être affecté au surplus de l'écocentre de Mont-Louis pour compléter le financement des activités en cours d'exercice.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE affecte le montant de 23 438 \$ au surplus de l'écocentre de Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9333-04-2016

Présentation des surplus de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9187-12-2015 titrée *Présentation des surplus de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT la présentation des surplus de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du vérificateur externe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9187-12-2015 titrée *Présentation des surplus de la MRC de La Haute-Gaspésie* par celle-ci;
2. autorise le regroupement des surplus de la MRC en quatre catégories, soit :

Municipalités de l'ouest
Municipalités de l'est
Matières résiduelles
Administration générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9334-04-2016

Transfert d'un montant pour fermer le lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 125 000 \$ a été prélevé du surplus non affecté pour fermer le lieu d'enfouissement sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a prélevé l'entièreté du surplus non affecté des municipalités de l'ouest pour l'affecter au surplus du lieu d'enfouissement sanitaire et, de ce fait, qu'il ne restait plus de liquidité pour honorer la ponction de 125 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à prélever 125 000 \$ au surplus affecté au lieu d'enfouissement sanitaire pour le fermer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, RÉJEAN NORMAND, maire de Rivière-à-Claude, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement abrogeant le *Règlement numéro 2013-305 : Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie.*

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JUDES LANDRY, maire de Cap-Chat, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis et Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine (municipalités de l'est).

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de Cap-Chat

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JOËL CÔTÉ, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles pour les villes de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts et les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie (municipalités de l'ouest).

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

AVIS DE MOTION

Je soussignée, LYNDA LAFLAMME, maire de Mont-Saint-Pierre, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le *Règlement numéro 2016-333 Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1060-2014)*. Ce règlement modifiera :

l'article 5. Quote-part *Cotisation annuelle de la FQM*

l'article 11. Quote-part *Transport adapté*

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre

CONTRAT DE CONCIERGERIE – PROLONGATION D'UN MOIS

Dépôt du *Contrat de conciergerie – Prolongation d'un mois* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et L'ABC du ménage est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre d'information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9335-04-2016

Soumissions *Projet : Service de conciergerie – 2^e appel d'offres*, rejetées

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour le *Projet : Service de conciergerie – 2^e appel d'offres*;

CONSIDÉRANT les montants des soumissions suivants :

98 955,53 \$	Maintenance eurêka ltée
124 173,00 \$	Service d'entretien 3M inc.

CONSIDÉRANT ces montants trop élevés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rejette les soumissions déposées pour le *Projet : Service de conciergerie – 2^e appel d'offres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9336-04-2016

Contrat de conciergerie avec Patrick Grégoire, L'ABC du ménage

CONSIDÉRANT le projet de contrat de conciergerie entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Patrick Grégoire, propriétaire de L'ABC du ménage ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Régime général concernant l'octroi des contrats municipaux*, la MRC de La Haute-Gaspésie peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de conciergerie avec Patrick Grégoire, propriétaire de L'ABC du ménage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION, AFFIDAVIT, RENAUD RIOUX

Dépôt de l'*Affidavit* concernant la demande d'accès à l'information de M. Renaud Rioux présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre d'information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9337-04-2016

Calendrier des paiements de la rémunération des élus, résolution remplacée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9261-02-2016 titrée *Calendrier des paiements de la rémunération des élus* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du nouveau calendrier des paiements de la rémunération des élus pour 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le calendrier des paiements de la rémunération des élus pour 2016, tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9338-04-2016

Secrétaire, nouvel engagement

VU l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* ;

CONSIDÉRANT le surplus de travail en secrétariat occasionné par la restructuration de l'accueil et de la réception ;

CONSIDÉRANT l'affectation de 10% du fonds *Forestier* pour l'administration.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier d'engager un employé temporaire en secrétariat pour trois mois, soit l'équivalent de 420 heures ;
2. prélève un montant pour ce salaire qui est affecté à l'administration du fonds *Forestier*.
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9339-04-2016

Petite caisse pour les opérations de la SAAQ, augmentation du montant

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8905-04-2015 titrée *Constitution d'une petite caisse pour les opérations de la SAAQ* ;

CONSIDÉRANT QU'il serait utile d'augmenter le montant de la petite caisse pour les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers effectuées pour la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) jusqu'à 700 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE augmente le montant de la petite caisse à 700 \$ pour les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers effectuées pour la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9340-04-2016

Petite caisse de la MRC, augmentation du montant

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8250-12-2013 titrée *Petite caisse de la MRC, augmentation du montant* ;

CONSIDÉRANT QU'il serait utile d'augmenter le montant de la petite caisse jusqu'à 250 \$ pour des petits achats pour la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE augmente le montant de la petite caisse jusqu'à 250 \$ pour des petits achats pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9341-04-2016

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 258-2016 de la ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 258-2016 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser l'usage camping et pique-nique dans la zone M.37* de la ville de Cap-Chat ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 258-2016;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement n° 258-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement n° 258-2016 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser l'usage camping et pique-nique dans la zone M.37* de la ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9342-04-2016

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 259-2016 de la ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 259-2016 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « fumage artisanal de produits de la mer » dans la zone Ra.4* de la ville de Cap-Chat ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement n° 259-2016;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement n° 259-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement n° 259-2016 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « fumage artisanal de produits de la mer » dans la zone Ra.4* de la ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9343-04-2016

Demande d'exclusion agricole, Municipalité de La Martre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour demander l'exclusion du lot 40-A-19, rang 1, canton Christie;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut faire une demande d'exclusion de la zone agricole avec l'appui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit produire un avis relatif à la conformité de la demande d'exclusion aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie la demande d'exclusion agricole du lot 40-A-19, rang 1, canton Christie, de la municipalité de La Martre;
2. Informe la municipalité de La Martre que le projet d'exclusion présenté ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement en vigueur et du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9344-04-2016

Report du délai de réponse aux demandes de révision, demande de la MRC de La Matanie

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de La Matanie de reporter le délai de réponse aux demandes de révision du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cette extension au délai de réponse est régie par les quatrième et cinquième alinéas de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de reporter le délai de réponse aux demandes de révision du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} novembre 2016.

Cette directive s'applique uniquement aux demandes de révision, effectuées après le dépôt du nouveau rôle 2016-2017-2018, faites avant le 1^{er} mai 2016 pour les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis et Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les territoires non organisés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9345-04-2016

Programme Eau potable et eaux usées, inspecteur régional, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT le programme *Eau potable et eaux usées* offert par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce programme est de 111,00 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE défraie les dépenses de l'inspecteur régional, M. Dan Michel Lévesque, reliées au programme *Eau potable et eaux usées* qui se tiendra entre le 11 mai et le 3 juin 2016, à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

MAMOT, AIDE FINANCIÈRE – PACTE RURAL 2007-2014

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, relative aux montants non utilisés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, datée du 31 mars 2016.

RESSORT, TRANSFERT DE MANDAT

À titre d'information, dépôt d'une fiche de décision du comité exécutif du RESSORT, ayant pour objet *Fiducie du RESSORT*, datée du 26 février 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9346-04-2016

Nouvelle entente sectorielle de développement en agroalimentaire

CONSIDÉRANT QU'en février 2014, une entente spécifique a été signée pour mettre en place un Programme de développement du secteur agroalimentaire dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 2013-2016 (PDSA);

CONSIDÉRANT QUE cette entente était conclue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), remplacer par le ministère de l'Économie, des sciences et de l'innovation (MESI), et la CRÉGIM;

CONSIDÉRANT QUE cette entente, étalée sur trois ans, disposait d'une enveloppe globale de 1,35 million \$, avec une participation financière de 450 000 \$ de chacun des trois partenaires;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la CRÉGIM, le MAPAQ et ses partenaires ne sont pas en mesure de poursuivre cette entente au-delà du 31 mars 2016 pour de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE les sommes non engagées dans le PDSA au 1^{er} avril 2016 doivent, en principe selon l'article 10,2 de l'entente spécifique, être retournées au Fonds consolidé en proportion de leur participation à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'un solde de 438 475 \$ serait disponible pour de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE de ce montant, les deux tiers sont des contributions gouvernementales, soit 292 316 \$, et le un tiers est une contribution de la CRÉGIM, soit 146 158 \$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la CRÉGIM sera transférée aux MRC au moment de sa fermeture;

CONSIDÉRANT QUE les autorités du MAPAQ et du MESI souhaitent que le 292 316 \$ de contribution gouvernementale demeure dans la région et serve à poursuivre le développement du secteur agroalimentaire en continuité avec les objectifs de l'entente spécifique et le maintien du PDSA;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la continuité de l'entente spécifique, le MAPAQ et le MESI sont prêts à considérer le solde résiduel de 438 475 \$ comme étant entièrement la partie de la CRÉGIM, donc du Fonds de développement des régions qui sera transféré aux MRC au moment de sa fermeture, et ce, conditionnellement à ce que les MRC s'engage à convenir d'ententes sectorielles de développement avec le MAPAQ et le Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie (CDBG);

CONSIDÉRANT QUE cette proposition n'engage pas de nouveau montant de la part des MRC;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux ciblés par l'entente spécifique et le PDSA visent la rentabilité et la productivité des entreprises, le développement des compétences entrepreneuriales, la culture d'innovation, le développement de la transformation agroalimentaire, la diversification de l'offre de produits agroalimentaires régionaux, l'aide à la relève, au transfert et au démarrage des entreprises agricoles de même que l'amélioration de la productivité des sols par la réalisation de travaux de drainage et de chaulage;

CONSIDÉRANT QUE le PDSA a été élaboré par les partenaires du secteur agroalimentaire, dont le MAPAQ, l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie (maintenant le Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie - CDBG), le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine et que celui-ci fait toujours consensus auprès de ces derniers.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise que les sommes qui lui seront transférées lors de la fermeture de la CRÉGIM, en lien avec le solde résiduel de l'entente spécifique qui est de 438 475 \$, soient consacrées à une nouvelle entente sectorielle de développement en agroalimentaire convenue avec le MAPAQ et le CDBG et poursuivant les mêmes objectifs que l'entente spécifique, laquelle est arrivée à échéance le 31 mars 2016, et le maintien du PDSA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9347-04-2016

Rendez-vous du développement local et régional, Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités tiendra le 29 avril 2016 la première édition du *Rendez-vous du développement local et régional* ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre a pour objectif de trouver des pistes d'action aux grands défis entourant les nouvelles réalités du développement local et régional.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE défraie les dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, reliées au *Rendez-vous du développement local et régional* qui se tiendra le 29 avril 2016, à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9348-04-2016

Aide financière de la Table des préfets GIM élargie pour Exploramer

CONSIDÉRANT une aide financière de 25 000 \$ de la Table des préfets de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine élargie pour les opérations d'Exploramer, laquelle provient des soldes résiduels de la CRÉGÎM versés aux MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'aide financière de 25 000 \$ de la Table des préfets de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine élargie, qui sera transmise à Exploramer pour effectuer ses opérations, et ce, conditionnellement à ce que Exploramer dépose son plan d'affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9349-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Démarrage travail autonome formatrice en anglais*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Nicole Desjardins, coaching et formatrice en anglais, pour le projet *Démarrage travail autonome formatrice en anglais*, présentée dans le cadre du Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDIA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 1 000 \$, à Nicole Desjardins, coaching et formatrice en anglais, pour le projet *Démarrage travail autonome formatrice en anglais*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux entreprises* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9350-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Remplacement du CNC (commande numérique par calculateur) pour augmenter la productivité*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Les Armoires des Monts inc. pour le projet *Remplacement du CNC (commande numérique par calculateur) pour augmenter la productivité*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDIA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 10 000 \$, à Les Armoires des Monts inc. pour le projet *Remplacement du CNC (commande numérique par calculateur) pour augmenter la productivité*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux entreprises* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9351-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet *Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDIA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 10 000 \$, à la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet *Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*, lequel montant sera

prélevé du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9352-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Carte interactive des sentiers pédestres municipaux de la Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet *Carte interactive des sentiers pédestres municipaux de la Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 8 932 \$, au CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet *Carte interactive des sentiers pédestres municipaux de la Haute-Gaspésie*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9353-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Timothée Auclair chez Exploramer*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Théâtre Témoin pour le projet *Timothée Auclair chez Exploramer*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 9 140 \$, à Théâtre Témoin pour le projet *Timothée Auclair chez Exploramer*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9354-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Bibliothèque municipale de Marsoui*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le comité de développement de Marsoui pour le projet *Bibliothèque municipale de Marsoui*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 2 000 \$, au comité de développement de Marsoui pour le projet *Bibliothèque municipale de Marsoui*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9355-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Projet d'immobilisation (équipement professionnel)*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Machine à Truc, coopérative culturelle, pour le projet *Projet d'immobilisation (équipement professionnel)*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 2 000 \$, à La Machine à Truc, coopérative culturelle, pour le projet *Projet d'immobilisation (équipement professionnel)*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9356-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Promotion et développement de l'expérience récréotouristique au Grand Sault*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société de gestion de la Rivière-Madeleine pour le projet *Promotion et développement de l'expérience récréotouristique au Grand Sault*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 23 000 \$, à la Société de gestion de la Rivière-Madeleine pour le projet *Promotion et développement de l'expérience récréotouristique au Grand Sault*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9357-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Halte historique à Manche d'Épée*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine « J'y suis, j'y reste » pour le projet *Halte historique à Manche d'Épée*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 2 425 \$, au Comité de développement de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine « J'y suis, j'y reste » pour le projet *Halte historique à Manche d'Épée*, lequel montant sera prélevé du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9358-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Place aux jeunes Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Place aux jeunes Haute-Gaspésie pour le projet *Place aux jeunes Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE accorde 3 000 \$, à Place aux jeunes Haute-Gaspésie pour le projet *Place aux jeunes Haute-Gaspésie*, lequel montant sera prélevé du *Fonds activités et animation du milieu* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9359-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Coopérative jeunesse de services de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la *Coopérative jeunesse de services de La Haute-Gaspésie* pour le projet *Coopérative jeunesse de services de La Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 1 500 \$, à la *Coopérative jeunesse de services de La Haute-Gaspésie* pour le projet *Coopérative jeunesse de services de La Haute-Gaspésie*, lequel montant sera prélevé du *Fonds activités et animation du milieu* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9360-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Happening gourmand*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par *Trip Gourmand* pour le projet *Happening gourmand*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 1 000 \$, à *Trip Gourmand* pour le projet *Happening gourmand*, lequel montant sera prélevé du *Fonds activités et animation du milieu* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9361-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Remplacement du CNC (commande numérique par calculateur) pour augmenter la productivité*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par *Les Armoires des Monts inc.* pour le projet *Remplacement du CNC (commande numérique par calculateur) pour augmenter la productivité*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 18 700 \$, à *Les Armoires des Monts inc.* pour le projet *Remplacement du CNC (commande numérique par calculateur) pour augmenter la productivité*, lequel montant sera prélevé du *Fonds local d'investissement* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9362-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Démarrage d'un atelier de vente et de réparation de produits hydrauliques*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Hydraulique Gaspésie pour le projet *Démarrage d'un atelier de vente et de réparation de produits hydrauliques*, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 25 000 \$, à Hydraulique Gaspésie pour le projet *Démarrage d'un atelier de vente et de réparation de produits hydrauliques*, lequel montant sera prélevé du *Fonds local d'investissement* dans le *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9363-04-2016

Fonds de développement des territoires, projet *Relance de la scierie de Cap-Chat*

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie a accordé un prêt de 50 000 \$ au Groupe Lebel - Division Cap-Chat pour la relance de la scierie de Cap-Chat, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Lebel – Division Cap-Chat a signifié son intention de ne pas recourir à ce prêt ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016 d'abroger sa résolution CI910-04-15 accordant ce prêt.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la décision du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2016 d'abroger sa résolution CI910-04-15 relative au prêt accordé au Groupe Lebel – Division Cap-Chat pour la relance de la scierie de Cap-Chat dans le cadre du *Fonds local d'investissement* du *Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère de la Sécurité publique relative au regroupement des services de sécurité incendie, datée du 9 mars 2016, signée par le sous-ministre, Denis Marsolais.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9364-04-2016

La résolution numéro 9364-04-2016 n'existe pas.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9365-04-2016

PIIRL, report du dépôt

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, par ses résolutions respectives numéros 8944-05-2015 et 9115-10-2015, identifiée le réseau routier prioritaire à être étudié au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE par voie de résolution n° 16-05-100, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé de considérer la route Lavoie afin qu'elle soit ajoutée au PIIRL de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la route Lavoie à Sainte-Anne-des-Monts respecte les critères de priorisation du PIIRL de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la route Lavoie ne peut être intégralement ajoutée au PIIRL de la MRC sans retrancher une autre route du réseau déjà priorisée ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec accepte une modification des routes prioritaires à la condition que :

- si des frais additionnels sont exigés, la MRC et la Ville devront conjointement les assumer ;
- le réseau routier local de niveaux 1 et 2 désigné prioritaire pour la viabilité et le développement du territoire n'excède pas la proportion du 27%.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention ainsi que les rapports d'étape 1, 2 et 3 sont produits et qu'il y a lieu de les modifier en partie;

CONSIDÉRANT QU'en répondant à la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, les municipalités de la MRC ne pourront bénéficier d'une éventuelle aide financière du ministère des Transports du Québec pour la réfection du réseau routier dans le volet Redressement de l'enveloppe budget 2016-2017 du programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) puisque l'approbation du PIIRL est suspendu;

CONSIDÉRANT QUE CIMA+, consultant retenu pour la réalisation du PIIRL, a déposé une proposition d'honoraires pour la modification des rapports déjà effectués et pour inspecter la route ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts payera les dépenses reliées à la technique, soit 6 800 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ajoute le tronçon de 1.9 km de la route Lavoie ;
2. accepte la proposition de service de CIMA+ pour la modification des rapports actuellement produits afin de considérer la route ajoutée et pour la réalisation des diverses inspections requises, en plus de l'estimation des coûts et l'ajustement du scénario d'optimisation des coûts et de la planification quinquennale, le tout pour un montant de 14 700 \$, plus les taxes applicables ;
3. accepte de payer 7 900 \$ à même le surplus *Administration générale* de la MRC. Le solde sera assumé par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;
4. demande au ministère des Transports du Québec un nouveau délai afin de permettre à CIMA+ de réaliser les travaux nécessaires en considérant les modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9366-04-2016

Régie intermunicipale du transport GÎM, *États financiers prévisionnels au 31 décembre 2016*

CONSIDÉRANT le dépôt des *États financiers prévisionnels* pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les *États financiers prévisionnels* pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, tels qu'ils ont été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9367-04-2016

Achat et épandage de chlorure de magnésium liquide, chemin menant aux écocentres

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a fait une demande de prix, au bénéfice des municipalités et villes de la MRC d'Avignon, de Bonaventure et de La Haute-Gaspésie, à des compagnies pour l'achat de fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure recommande Les Aménagements Lamontagne inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne l'offre de Les Aménagements Lamontagne inc., à 375,00 \$ le mètre cube, taxes en sus, comprenant la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide;
2. autorise l'achat d'environ 2.0 m³ de chlorure de magnésium liquide pour les chemins menant aux écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9368-04-2016

Travaux d'aménagement 2015-2016 sur les lots intramunicipaux, paiement, Groupement forestier coopératif Shick Shock

CONSIDÉRANT les factures numéros 003122 et 003150 du Groupement forestier coopératif Shick Shock totalisant 96 299,53 \$ pour des travaux d'aménagement 2015-2016 sur les lots intramunicipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un 1^{er} paiement de 45 019,20 \$ a été versé au Groupement forestier coopératif Shick Shock;

CONSIDÉRANT un solde de 51 280,33 \$ à payer à ce dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE verse 51 280,33 \$ au Groupement forestier coopératif Shick Shock pour des travaux d'aménagement 2015-2016 sur les lots intramunicipaux, lequel montant sera prélevé dans le département *Forêt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOTS INTRAMUNICIPAUX, FIN DE L'ENTENTE DE GESTION 2015-2016 AVEC LE GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SHICK SHOCK

Dépôt de la lettre adressée à M. Michel Marin, directeur général du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *Fin de l'Entente de gestion 2015-2016*, datée du 31 mars 2016 et signée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, Sébastien Lévesque.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9369-04-2016

Lots intramunicipaux, entente de délégation de gestion 2016-2018

VU l'entente de délégation de gestion n^o 1068 entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC de La Haute-Gaspésie, signée le 11 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de délégation de gestion est du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la planification et de la programmation de l'ensemble des travaux sylvicoles et des opérations forestières sur les lots visés par l'entente de délégation de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mandater un tiers pour la gestion d'aménagement forestier des blocs de lots intramunicipaux sur lesquels elle détient une délégation de gestion.

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau mandat sera de deux ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier afin de rédiger un projet de protocole d'entente pour la gestion d'aménagement forestier des blocs de lots intramunicipaux, d'une période de deux ans, qui sera confiée à un tiers;
2. soumette à un conseiller juridique ce projet de protocole d'entente pour valider sa légalité;
3. advenant sa légalité, confie le mandat au Groupement forestier coopératif Shick Shock.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LOTS INTRAMUNICIPAUX, REVENUS T1 2016

À titre d'information, dépôt du tableau du Bureau de mise en marché des bois indiquant les revenus T1-2016.

LOGEMENT SOCIAL

PROGRAMME RÉNORÉGION DE LA SHQ, RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE

À titre d'information, dépôt du rapport de fin d'année financière du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, INFO EXPRESS, AMÉLIORATION DE L'HABITAT

À titre d'information, dépôt de *Info Express, Amélioration de l'habitat*, avril 2016, vol. 3, n° 3, de la Société d'habitation du Québec, ayant pour titre *Ouverture de la programmation 2016-2017*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9370-04-2016

Offre de services professionnels de Consultants enviroconseil, Assistance technique, fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Consultants enviroconseil, datée le 11 avril 2016, pour une assistance technique auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie dans sa démarche pour procéder à la fermeture finale de son lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-des-Monts en 2016 (Dossier n° PE-16-3960/Consultants enviroconseil).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de services professionnels de Consultants enviroconseil de 4 940 \$, plus taxes, pour une assistance technique auprès de la MRC dans sa démarche pour procéder à la fermeture finale de son lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-des-Monts en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9371-04-2016

CADDEC, vente de bacs de compostage

CONSIDÉRANT la demande du comité d'aménagement et de développement durable, environnemental et culturel d'acheter dix bacs de compostage de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le but de les revendre lors du lancement de sa programmation 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite, de plus, obtenir de la MRC un bac de compostage gratuit pour un tirage et une participation financière à une publicité pour cette occasion;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 22 avril 2016, le Jour de la Terre ;

CONSIDÉRANT les objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. offre dix bacs de compostage, à 35 \$ chacun, au comité d'aménagement et de développement durable, environnemental et culturel ;
2. offre, à titre gracieux, un bac de compostage au comité ;
3. participe financièrement à une publicité pour un montant maximum de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES, ANALYSE DES MODES DE COLLECTE ET DES PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

À titre d'information, dépôt de la note technique de Chamard stratégies environnementales, ayant pour titre *Analyse des modes de collecte et des procédures d'appels d'offres*, datée de mars 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9372-04-2016

Offre de services professionnels de Chamard stratégies environnementales, élaboration des documents d'appel d'offres, collecte des matières recyclables et des déchets

CONSIDÉRANT l'offre de services de Chamard stratégies environnementales, datée du 1^{er} avril 2016, pour l'élaboration des documents d'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables et des déchets.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de services de Chamard stratégies environnementales de 7 890 \$, plus taxes, pour l'élaboration des documents d'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables et des déchets, lequel montant sera prélevé dans le département *Matières résiduelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À titre d'information, dépôt du compte rendu de la rencontre du comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles du 6 avril 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 23 à 20 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JUDES LANDRY, il est résolu de lever la séance à 20 h 30.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

